

Joseph TRINCAVELLI, entrepreneur

Mascara, Oran
Hanoï
Alger

Pierre *Joseph* Charles TRINCAVELLI

Né à Castagnola (Tessin, Suisse), le 17 novembre 1853.
Fils de Pierre *Antoine* Trincavelli (Castagnola, 1827-Mascara, 22 février 1875), entrepreneur de T.P., et d'Anne de Capitani.
Frère aîné d'Herminie (en religion),
de Lucie-Anne (1861)(M^{me} Émile Soulard),
de Jean Baptiste (Mascara, 11 janvier 1864) : marié à Mascara, le 1^{er} mai 1886, avec Thérèse Fernandez. Employé à la Justice de Paix d'Oran (1907).
de Marie Léonie (1869-1935)(M^{me} Marcel Joyet)
et de Léon (1871-1910), caissier de la Banque de l'Indochine à [Haïphong](#) et [Saïgon](#),
Marié à Jeanne Albertine Marie Grosjean (1857-Aïn-Taya, 20 déc. 1934), professeur de musique et de chant.

Entrepreneur à Mascara, Oran, au Tonkin et à Alger.

Décédé à Alger, le 1^{er} mars 1917.

FAILLITE
TRINCAVELLI Joseph
Répartition de Dividende
article 556, C. de C.

AVIS
(*Le Réveil de Mascara*, 26 août 1883)

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Trincavelli, Joseph, rue du Caire à Mascara,

sont invités à se présenter chez M. Ferrand, syndic à Mascara, à partir du premier septembre, de 8 à 10 heures du matin et de 3 à 5 heures du soir, à l'effet de toucher et donner quittance d'un premier dividende de 20 p. 100 du montant de leurs créances vérifiées et affirmées ; cette répartition venant d'être autorisée par ordonnance de Monsieur le juge-commissaire, enregistrée à Mascara, le vingt-trois août mil huit cent-quatre-vingt-trois, folio 15, case 7

Le syndic de la faillite.
FERRAND.

L'INCENDIE DU THÉÂTRE
(*L'Indépendant de Mascara*, 22 mars 1885)

.....
Le théâtre qui vient d'être détruit par les flammes avait été construit en 1881 sous l'habile direction de M. Silvestre, architecte, et Trincavelli, entrepreneur.

L'adjudication de cet édifice avait eu lieu le 24 janvier 1880, M. Lousteau étant maire.

La dépense totale de constitution comprenant : 1° une salle à deux rangs de loges seulement, pouvant contenir 500 spectateurs et scène ; 2° une salle de café ; 3° une buvette a été de 90.000 fr.

L'ameublement des loges, celui de la salle, l'ameublement et les décors de la scène, la machinerie et l'éclairage n'étaient pas comptés dans cette somme.

Le théâtre avait 30 mètres de longueur sur 15 m. 30 de largeur.

CERTIFICAT D'APTITUDE À LA DIRECTION DES ÉCOLES MATERNELLES
(*L'Écho d'Oran*, 25 juin 1885)

Sur 44 aspirantes 37 ont été reçues, ce sont :
Trincavelli, Marie.

Tribunal de commerce de Mascara

FAILLITE TRINCAVELLI JOSEPH
(*L'Indépendant de Mascara*, 20 décembre 1885)

Par jugement en date du dix-sept décembre courant, le tribunal civil de première instance de Mascara exerçant la juridiction commerciale, a clôturé les opérations de la faillite du sieur TRINCAVELLI JOSEPH, ex-entrepreneur à Mascara, et a déclaré le failli inexcusable.

Mascara, le 17 décembre 1885.

Le commis-greffier du tribunal,
PARADON.

De novembre 1888 à novembre 1890, plusieurs adjudications sont remportées à Oran par Jean Trincavelli qui sert probablement de prête-nom à son frère aîné Joseph.

(*L'Écho d'Oran*, 9 février 1889)

Festival. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, vendredi à 8 h. 1/4 très précises, qu'aura lieu, dans le cirque, le grand festival organisé par la société musicale au profit de l'asile de nuit, œuvre humanitaire par excellence.

.....
Voici le programme :

4° Faust, air des Bijoux, chanté par M^{me} Trincavelli (Gounod)
13° La Fille du Régiment, air Salut à la France ! chanté par M^{me} Trincavelli (Donizetti) ;

Suivent plusieurs mentions de ses prestations.

LEÇONS DE CHANT (*L'Écho d'Oran*, 27 avril 1889)

Madame TRINCAVELLI, s'étant complètement fixée dans le pays, a l'honneur d'informer les familles qu'elle se met entièrement à leur disposition pour des leçons de chant au mois ou au cachet.

S'adresser, rue d'Arzew, 58.

Mariage

Émile Jean Baptiste Soulard

Lucie Anne Trincavelli, âgée de 28 ans [pas de lieu et date de naissance], fille d'Antoine Trincavelli, entrepreneur de TP, décédé à Mascara le 22 fév. 1875, et d'Anne de Capitani, 57, sp,

(*Le Réveil de Mascara*, 27 juin 1889)

Samedi dernier se célébrait le mariage de M. Émile Soulard, commis-greffier du Tribunal civil, avec mademoiselle Trincavelli, tous deux enfants de Mascara.

À la bénédiction nuptiale, donnée en l'église de Mascara, la musique municipale, dont le nouveau marié est un des membres fondateurs, a tenu à apporter son concours à cette cérémonie, rehaussée encore par M^{me} T. [Jeanne Trincavelli], d'Oran, belle-sœur des nouveaux époux, qui, douée d'une admirable voix de contralto, a tenu sous le charme les nombreux invités, dans l'exécution de l'*Ave Maria* de Gounod et la *Charité*, de Fauré.

Nos meilleurs souhaits de bonheur au jeune couple et toutes nos félicitations à leurs familles.

ÉMIGRATION EN INDOCHINE

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE (*Le Réveil de Mascara*, 27 juillet 1893)

Dans le *Courrier d'Haïphong*, journal du Tonkin, nous trouvons le télégramme ci-dessous, que nous reproduisons avec plaisir, ayant trait à M. Trincavelli, entrepreneur, qui, malgré son éloignement, remontant à plusieurs années, n'oublie pas ses amis de Mascara auxquels il témoigne souvent de son bon souvenir.

Dans quelques jours, l'hôtel de la résidence d'Hai-duong sera complètement terminé ; déjà, la chancellerie et les bureaux, dont le premier étage forme le logement du vice-résident sont occupés depuis plusieurs jours.

Ces bâtiments, type des constructions définitives à exécuter dans les chefs-lieux des grandes provinces, sont l'œuvre de M. Vildieu, architecte, et ont été exécutés avec beaucoup de goût et d'intelligence par M. Trincavelli, associé de M. Leyret, entrepreneur.

Malgré deux mois d'inondation et les difficultés de toutes sortes qu'il a eu à subir, M Trincavelli est arrivé à mener à bien le travail considérable dont on lui avait confié l'entreprise.

LISTE
DES
ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1895)

Trincavelli

À LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1895, p. 1, col. 5)

.....
Est-il besoin de dire que tous les honneurs de la soirée ont été pour M^{me} Trincavelli qui a tenu pendant plus d'une demi-heure tout l'auditoire sous le charme de sa voix. Le grand air de Marguerite de Valois dans les *Huguenots*, d'une facture si savante et qui comporte de la part de l'artiste une merveilleuse souplesse d'organe, a enthousiasmé tous les connaisseurs.

Quand au grand air du *Pré aux Clercs*, il nous a pris en quelque sorte par les entrailles et s'il nous est permis d'émettre notre avis sur ces deux morceaux si différents et pourtant d'une égale beauté, nous donnerions la palme au second. M^{me} Trincavelli a interprété ce passage de l'œuvre d'Hérold, d'une si grande envolée lyrique, en artiste consommée.

AU « CHAT D'OR »
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1896, p. 2, col. 5)

Une alléchante invitation, véritable bijou de style moyenâgeux que certes Rabelais eût contresigné, nous conviait à assister samedi dernier à l'inauguration du charmant local, construit expressément pour le Chat d'Or par l'architecte de la Société, M. Mononcle, dans la rue des Teinturiers.

L'invitation, et nous ne résistons pas au plaisir de la donner *in extenso*, à nos lecteurs, disait :

« Nobles et honnestes Dames.

« Messieurs,

Pour ce que rire est le propre de l'homme et mesme de gentes damoiselles, à feste esbaudissante et pleine de joyeusetés estes conviés es l'hilarante hôtellerie du Chat d'Or, le onzième jour du mois second de l'an de grâce mil huit cent nonante six.

Moult amuseries et autres musarderies es luthéries, es sauteriers y seront baillées par les Moiges d'ycelle.

Et serez revus d'accorte façon à l'huys par la tant française Assemblée.
A tous mil honnestetés.

Sous haute approbation du Cénacle
« Le Try Moige Scribe »

Malgré un abominable crachin, les nouveaux locaux ne tardèrent pas à se remplir dès 9 heures et bientôt commençait la partie concertante indiquée par le programme L'orchestre, fort habilement conduit par M. Tricon, a rempli à la perfection la part qui lui incombait ; il dispose, du reste, d'excellents éléments, instruments à cordes et instruments de bois, et, ô bonheur ; pas un seul cuivre assourdissant, dont la présence, dans un local de ce genre, n'eut pu produire que des effets fort désagréables pour les auditeurs.

M^{mes} Roze et Trincavelli ont fort bien interprété les morceaux de chant qu'elles avaient choisis pour cette soirée exceptionnelle. On connaît leur virtuosité, la pureté de leur organe, l'élasticité de leurs vocalises et la grande maestria que nous avons eu si souvent l'occasion de constater. Nous n'en dirons pas davantage de peur de froisser la modestie bien connue de ces charmantes virtuoses. Beaucoup de personnes dans l'assistance ont trouvé avec raison, que la partition que tenaient nos délicieuses artistes pour chanter le *Roi d'Ys* avait des proportions un peu exagérées, — trois mètres cinquante environ. Renseignements pris, une erreur avait été commise et on avait substitué au morceau le profil du futur tramway de Hanoi.

Désopilant le monologue de M. Réquillard ; voilà une production qui était bien du vrai *Chat noir... d'or* voulons-nous dire, et débitée avec la voix et les gestes qui convenaient à la situation. Au reste, les rires et les applaudissements mérités prodigués par la partie féminine de l'auditoire ont bien dû prouver à M. Réquillard qu'il était toujours veinard avec les femmes, comme il le prétendait.

Mais le clou de la soirée a été sans conteste le duo pour guimbarde et flûte joué par MM. D... et T... deux nouveaux arrivés dans la colonie, — nous ne disons pas venus expressément pour cette soirée, — qui, malheureusement, par un excès de timidité sans doute, ne nous ont joué, à l'unisson, que le thème de leur morceau. Nous espérons bien, dans une prochaine audition, pouvoir savourer les variations du ce duo inédit. Du reste, les chaleureux applaudissements qui ont accueilli le final ont dû leur prouver tout le plaisir qu'il nous avaient procuré.

Puis est venu la *Tasse de Thé*, charmante comédie, très bien jouée par M^{me} Trincavelli et par MM. Sarger, Réquillard et Millot ; vrai, ils n'avaient rien à envier aux professionnels.

De suite, après le concert, le temps de retirer les chaises, a commencé la sauterie qui s'est prolongée avec un entrain endiablé jusqu'à 4 heures du matin ; le local, du reste, avec ses froides décorations dues au pinceau de M. Réquillard, se prêtait admirablement aux états et aux illusions ; le milieu était des plus agréables et parlait à l'œil et à l'esprit ; partout des chats, jusques sur les murs, sur les pupitres des musiciens, sur le rideau. aux boutonnières des membres et même ailleurs.

Une bonne note spéciale pour le mécanisme du rideau. Sa façon de s'ouvrir permet de voir immédiatement en bloc toute la scène et les personnages qui s'y trouvent ; c'est d'une originalité incontestable, et vaudrait la peine de voir cette invention sanctionnée par un brevet.

Somme toute, excellente soirée dont tout le monde, certes, doit désirer la répétition. Une seule légère critique que nous avons entendu émettre par plusieurs personnes : C'était un peu trop philharmonique, pas tout-à-fait assez *Chat d'Or*, mais à part cela, c'était parfait.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1896)

M. Leyret, entrepreneur, a été chargé de remblayer une partie de la mare située près de la Concession à côté du magasin des subsistances. On va, paraît-il, établir sur cet emplacement le magasin des Travaux publics.

Il est possible que ce travail fasse, lui aussi, partie de l'entretien ; mais ce qui nous semble absolument abusif et contraire aux intérêts de la Colonie, c'est que ce soit M. Trincavelli, l'employé de l'entrepreneur en question, qui ait été chargé de relever les profils d'après lesquels ce travail sera réglé. Est-ce que cette besogne n'incombait pas, par hasard, au service des Bâtiments civils ?

Hanoï
Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, dimanche 2 août 1896)

C'est avec le plus profond regret que nous enregistrons aujourd'hui la mort de M^{me} E. [Crébessac](#).

.....
Les cordons du poêle étaient tenus par M^{mes} Terras, Deloustal, Trincavelli et Dieulefils.

.....

Haïphong
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1^{er} décembre 1897)

Un passage gratuit à destination d'Oran (Algérie), est accordé à M. Pierre [[Joseph Charles](#)] Trincavelli.

Cet indigent prendra passage sur le pont, aux frais du budget de l'Annam-Tonkin, à bord de l'un des vapeurs qui quitteront Haïphong à destination de France, dans le courant du mois de décembre 1897.

À son arrivée à Marseille, M. Trincavelli aura à se présenter au chef du service colonial, afin de se faire délivrer une réquisition de passage sur le pont à destination d'Oran.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1898)

Liste des passagers partis par [Haïphong](#) le 4 mai 1898.

.....
Pour Marseille. — ... M. Trincavelli...

Hanoï
Société de protection des enfants métis abandonnés

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1898)

.....
M^{me} Trincavelli, dont on connaît la charité active, ayant fondé un vestiaire où elle transforme à la taille de ses protégés les vieux effets dont on lui fait don, sera officiellement remerciée par le comité pour son dévouement à l'œuvre.

Société de protection des enfants métis abandonnés
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1898)

.....
Un vestiaire est installé, sous la direction de M^{me} Trincavelli, 5, rue Paul-Bert, pour pourvoir à l'habillement des enfants. Tous les vieux habits d'hommes ou de femmes y sont reçus avec reconnaissance et transformés pour vêtir les petits métis.

Heureuses mères de famille dont les enfants grandissent beaux et forts, songez aux pauvres petits sans pères dans les veines desquels coule du sang français. Il est mille façons de faire la charité. Faites de temps en temps la visite de vos malles et de vos armoires. Les robes défraîchies ou trop petites, les pantalons trop courts couvriront encore les petits corps des déshérités que recueille la société.

Au commencement de l'hiver, au lieu de donner vos pardessus ou vos jaquettes démodées à des boys ou à des coolies, allons, messieurs ! songez aux petits membres qui grelottent de froid, quand tombe le crachin !

Le vestiaire sait tirer parti de toutes les vieilles hardes de rebut !

Société de protection des enfants métis abandonnés
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1898)

.....
Sous les doigts de fée de la charité qui manie l'aiguille et le ciseau, les vieilles robes, les vieux vestons deviennent des complets chauds et précieux pour l'hiver qui s'avance.

Madame Trincavelli, à laquelle le comité ne sait plus par quels termes témoigner sa profonde reconnaissance, transforme en robes, en vestons, en pantalons, en chemises, toutes les vieilleries que l'on veut bien envoyer à son domicile, rue du Camp-des-Lettrés, n° 5.

Dans son ouvroir, depuis le 7 novembre, on a bâti et livré 478 pièces d'habillement, qui n'ont coûté que quarante-quatre piastres à la société, grâce à l'inépuisable charité et à l'entier dévouement de la directrice et aux nombreux dons faits par nos compatriotes.

Chers concitoyens, ne vous arrêtez point en si beau chemin ! Songez que toutes les vieilles choses que vous croyez bonnes à jeter, dont vous ne croyez pouvoir tirer aucun effet utile, serviront toujours à faire des doublures, et mille petits riens, dont vous ne soupçonnez pas l'utilité. Nous vous en prions ! Continuez, de temps à autre, à faire une revue de vos armoires et mettez de côté, pour nous les envoyer, toutes ces vieilles frusques innommables dont vous ne pouvez plus tirer parti.

Vous les retrouverez sur le dos de nos métis. Et par celle saison dure, les pauvres mignons n'auront pas froid.

Je ne sais si Dieu vous en sera reconnaissant, — mais je l'espère — et, en tous cas, la Société vous en remerciera profondément et bien sincèrement.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1899)

Liste des passagers arrivés par *Haïphong*, le 12 avril 1899 :
Venant de Tourane : MM. Trincavelli...

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1899)

Liste des passagers partis par *Haïphong* le 31 mai 1899 :
Pour Tourane : ... Trincavelli...

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1899)
(*L'Extrême-Orient*, 22 juin 1899)

Liste des passagers arrivés par la *Manche*, le 19 juin 1899.
Venant de Tourane : ... Trincavelli, entrepreneur....

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1899)

Liste des passagers partis par l'*Eridan*, le 15 décembre 1899 :
Pour Tourane : ... Trincavelli...

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1900)

Liste des passagers arrivés par l'*Eridan* le 26 décembre 1899 :
Venant de Tourane. — ... Trincavelli ...

Hanoï
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1900)

M. Paul Leyret* partant pour France, M. Trincavelli reste seul chargé de la direction de l'entreprise avec les pleins pouvoirs habituels.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1900)

Voici le programme donné pour la distribution solennelle des prix à l'École Puginier, distribution qui aura lieu ce soir à 5 h. sous la présidence de Mgr Marcou, évêque de Lysiade, vicaire apostolique du Tonkin :

.....
Le piano sera tenu par M^{me} Trincavelli.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1900)

Avant-hier matin à 9 heures a eu lieu à la Direction des Travaux publics, sous la présidence de son directeur, l'adjudication sur concours pour la fourniture d'un ponton flottant au port fluvial de Hanoï.

Trois plis contenant les projets déposés ont été ouverts en présence de la commission composée de M. Dardenne, M. Godard, ingénieur de T. P, et les délégués de la Résidence supérieure : M. Boufflers et Forsans.

Les candidats étaient :

1° M. Ramouard [Rainoird], représentant de MM. Marty et d'Abbadie*, avec un prix forfaitaire de	11.000 fr.
2° M. Denis, représentant de M. Porchet	62.500 fr.
3° M. Trincavelli (Entreprise Leyret)	91.000 fr.

Ces divers projets vont être soumis à une commission technique qui statuera sur le choix à faire et rendre sa décision le 10 juin.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1900)

Hier matin, à 9 h., a eu lieu à la Direction des Travaux publics à Hanoï l'adjudication sur concours pour la construction de 4 grands ponts métalliques de la ligne de chemin de fer de Hanoï à Ninh-Binh.

L'ouverture des dossiers contenant les projets déposés antérieurement a exprimé les offres de soumission ci-après :

- 1° La Société des Ponts et travaux en fer. Représentée par M. Trincavelli
2.142.132 fr. 51
- 2° Le Creusot [Schneider]. Représenté par M. Lanne 2.117.844 fr. 20
- 3° MM. Daydé et Pillé. Représentés par M. Saint-Fort-Mortier 2.213.465 fr.
- 4° La société Levallois-Perret 2 717.175 fr. 50
- 5° La société Fives-Lille 2.568.246 fr 45
- 6° MM. Blazeix et Cie (successeur de Le Roy Dap-cau) 2.500.688 fr. 30

La commission d'adjudication était présidée par M. Viart ingénieur, assisté de M. Caboche, ingénieur, Duprat, capitaine du génie et M. Demorgny, délégué de la Résidence supérieure.

Une commission technique va procéder à l'examen des projets et rendra sa décision avant le 23 octobre courant.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1900)

L'adjudication à M. Leyret*, entrepreneur à Hanoï, de la construction du Palais de Justice comme aussi de celle du Palais du Gouvernement, a été approuvée par le Gouverneur.

Les dispositions nécessaires ont déjà été prises pour commencer ces travaux, confiés à M. Trincavelli, bien connu de tous les vieux Tonkinois, et justement apprécié ici.

ADJUDICATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1901)

Samedi dernier a eu lieu l'adjudication des lignes de chemins de fer de Ninh-binh à Vinh (2^e section) et de Ninh-binh à Vinh (3^e section).

7 entrepreneurs se sont présentés à Hanoï pour le 1^{er} de ces lots — 130 kilomètres — 1.796.043 piastres 65 cents. On a offert :

MM. Chièze et Manard — prix du bordereau

Guillaume frères — 12 % de rabais

Vergriète — 12 % de rabais

Trincavelli et Cie — 14% de rabais

Labeye — 15% de rabais

Daurelle — 17% de rabais

Balliste — 19% de rabais

Ont pris part à l'adjudication ci-dessus à Paris :

MM. Robert avec 10 % de rabais.

Société forestière de l'Annam 17 %

M. Balliste a été déclaré adjudicataire de la deuxième section.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1901)

Liste des passagers partis par *Tamise* le 5 avril 1901 :

Pour Marseille : ... M. et M^{me} Trincavelli [née Grosjean], M. Grosjean, et 1 enfant...

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1901)

Hier a eu lieu, à la résidence mairie, l'adjudication pour la construction en deux lots d'un bâtiment pour le théâtre municipal : la commission, réunie sous la présidence de

M. Prêtre, résident maire administrateur, était composée de MM. Blanc, adjoint ; Dufour, conseiller municipal ; Babonneau, conducteur de la voirie ; Bonnemain, délégué de M. le résident supérieur ; et d'un délégué de M. le trésorier payeur.

Les résultats ont été les suivants.

Pour le 1^{er} lot :

MM. Charavy et Savelon : 24 p. % ; M^{me} V^{ve} Coutelle ; 23 p. % ; MM. Trincavelli (Dupré, représentant) : 12 p. % ; Viterbo : 12 p. % ; A. Labeye : 9 p. %.

Pour le 2^e lot : MM. Charavy et Savelon : 23 p. % ; Trincavelli : 16 p. % ; Trincavelli Coutelle : 15 p. % ; Viterbo : 14 p. % ; A. Labeye 7 p. % ; Pardoulet : 5 p. %.

Pour les deux lots réunis : MM. Charavy et Savelon : 25 p. % ; M^{me} V^{ve} Coutelle : 21 p. % ; Trincavelli : 17 p. % ; Viterbo : 16 p. % ; Labeye A : 9 p. %. En conséquence MM. Charavy et Savelon sont déclarés adjudicataires provisoires des deux lots réunis.

Société musicale
(*Le Petit Fanal*, d'Oran, 20 juin 1901)

Première partie :
Romance fanée (XXX), par M^{me} Trincavelli.

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1901)

Le Petit Fanal oranais, dans son compte-rendu du concert de clôture donné par la Société musicale d'Oran, nous signale le complet succès remporté par une de nos plus charmantes Tonkinoises, M^{me} Trincavelli, femme de M. M^{me}, l'entrepreneur bien connu.

Nous laissons la parole à notre confrère algérien :

« Le succès du concert revient incontestablement à M^{me} Trincavelli, qui, [de retour d'Hanoï, et pour quelques jours seulement dans nos murs](#), avait bien voulu prêter spontanément son gracieux concours à la Société musicale en souvenir du bon accueil qu'elle y avait reçu il y a déjà quelques années et de l'excellent souvenir qu'elle-même en avait gardé.

M^{me} Trincavelli possède une superbe voix de soprano, chaude dans ses passages de force, souple dans ses vocalises, admirable dans les demi-teintes et d'une homogénéité parfaite du haut en bas de l'échelle vocale, connaissant toutes les ressources du chant et possédant les traditions du théâtre ; elle a enchanté l'assistance avec l'air du « Concert à la Cour », hérissé de difficultés de toutes natures, et s'est véritablement surpassée dans l'air du « Barbier de Séville » dont on connaît les vocalises nombreuses. Rappelée plusieurs fois, M^{me} Trincavelli a chanté avec un charme ineffable deux romances exquis dont l'une d'elles, « Romances fânées », est un vrai bijou.

Tout en remerciant vivement M^{me} Trincavelli du plaisir qu'elle nous a fait éprouver, nous regrettons sincèrement que son prochain départ pour Hanoï ne nous permette pas de l'entendre encore une fois. Elle laisse ici des amis dévoués qui ne l'oublieront pas. Avec tous les membres de la « Société Musicale », nous lui adressons nos plus sincères compliments et ne lui disons pas adieu, mais au revoir et à bientôt. »

Nous joignons nos félicitations à celle de notre confrère d'Oran, sachant combien elles sont méritées, et exprimons l'espoir du prochain retour parmi nous de notre

aimable compatriote, qui, par sa présence et son bienveillant concours, sait rendre nos fêtes d'hiver si attrayantes.

Hanoï
Liste des 136 électeurs consulaires français
ANNÉE 1902
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1902)

Trincavelli et Cie entrepreneurs Hanoï

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1902)

Samedi, soirée à la Philharmonique en tous points réussie. C'est certainement une des plus agréables que cette société à laquelle nous sommes cependant redevables de tant de joyeuses fêtes, nous ait procurées.

.....
Madame Trincavelli, tout dernièrement revenue de Fiance et dont l'air de santé réjouissait tous ses amis, a chanté avec la virtuosité que chacun lui connaît deux romances, « Fous d'amour » et « Ton rire », qui lui ont valu des applaudissements aussi chaleureux que mérités.

.....
Du côté des hommes : ... Billault, toujours vaillant et solide au poste, tout joyeux de voir revenue parmi nous madame Trincavelli, la marraine de la Philharmonique...

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 22 janvier 1902)

Le correspondant de l'*Indépendance tonkinoise* à Nam-Dinh écrit à ce journal :

Notre ville présente depuis quelque temps une animation inaccoutumée, grâce aux grands travaux qui s'y exécutent en ce moment. Notre port, d'habitude bien que très mouvementé par suite du commerce important de la place, a une activité fébrile. Ce ne sont partout que jonques et sampans déchargeant des matériaux pour les grandes constructions en cours : la distillerie de la Société française la « Cotonnière », les bâtiments de la garde civile, ainsi que la construction des casernements des tirailleurs tonkinois entrepris pour MM. Vergriète et Cie*.

Sur les chantiers de ces derniers entrepreneurs règne la plus grande activité: les travaux, sous l'habile direction de MM. Trincavelli et Morand, sont poussés très activement, et déjà, bien que trois semaines ne soient pas encore écoulées depuis le commencement des travaux, tous les bâtiments à construire dans la première annuité sont sortis de terre. Ils seront terminés bien avant la date fixée. L'entreprise du chemin de fer est également poussée très vite et l'entrepreneur, M. Robert, a droit à toutes nos félicitations.

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1902)

L'adjudication pour le canal de Kep et la construction d'un barrage du Song Thuong au Cau-Son a eu lieu lundi matin.

MM. Saint-Amand et Cie ont fait un rabais de 11 %, Rousselin 8, Blazeix et Cie 7, Trincavelli 6, Labeye et Abt-Garnier le prix du bordereau.

M. Saint-Amand a été déclaré adjudicataire.

Hanoï
Chronique locale
Bal de la Croix-Rouge
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1902)

4° *Valse chantée* d'Ambroise Thomas par M^{me} Trincavelli.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 22 juillet 1902)

Les travaux de pose du ballast sur la voie ferrée de Nam-Dinh sont poussés très activement par M. Robert, entrepreneur. Il en est de même des casernements des tirailleurs tonkinois dirigés par M. Trincavelli.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 28 octobre 1902)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin, en date du 14 octobre 1902, l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 juin 1902, portant indication de la composition de la commission d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire de l'enseignement primaire, est modifié et complété ainsi qu'il suit :

.....

Sont adjoints comme examinateurs pour la musique, le dessin et la gymnastique :

M^{me} Trincavelli, professeur de musique à l'école municipale ;

MM. de Grandpré, professeur de dessin à l'école municipale ;

Rippes, professeur de gymnastique à l'école municipale.

LES BOURSES DU BUDGET LOCAL DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1904)

Bourses de 200 francs. — Le Vasseur, Simone et le Vasseur, Renée, la tutrice.
Madame Trincavelli à Hanoï.

(Bulletin administratif du Tonkin, 15 août 1904)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin, en date du 27 juillet 1904, M. Trincavelli, entrepreneur, est déclaré adjudicataire des travaux de construction de bâtiments pour le transfert à Dam-xuyên des Services civils de la province de Phuc-yên, moyennant un rabais de un pour cent (1 %) sur les prix du bordereau afférent aux dits travaux.

Le montant des dépenses autorisées est fixé comme suit :

Travaux à l'entreprise	107.646 fr. 86
Somme à valoir	12.353 fr. 14
Total	120.000 fr. 00

Les dépenses résultant de l'exécution des travaux seront imputées sur les fonds du budget local du Tonkin de l'exercice 1904 (chap. XI, art. 4).

(Bulletin officiel du ministère des colonies, 1905, p. 1365)

Par décision présidentielle du 26 janvier 1904,

Prise sur le rapport du Ministre des Colonies, après avis du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, conformément aux décrets des 10 et 23 mai 1896 et 12 janvier 1897,

Ont été accordées les. décorations coloniales suivantes :

ORDRE DU DRAGON DE L'ANNAM.

Grade de chevalier :

M^{me} Trincavelli (Jeanne-Marie), professeur de solfège aux écoles municipales de la ville de Hanoï.

RETOUR EN ALGÉRIE

Le Concert de la Société musicale

(La Revue mondaine oranaise, 29 janvier 1905)

Chose rare à Oran, le concert de la Société musicale commençait à l'heure indiquée.

À huit heures et demie, l'orchestre se met en place et sous la direction de son chef, enlève la *Marche égyptienne* de Strauss, musique bizarre, qui demande, pour être mise en valeur un orchestre de premier ordre comme celui de M. Régina.

Le rideau se lève sur M. Janet, jeune monologiste qui fera, avec un peu de travail, un artiste très agréable à entendre.

Dans le *Barbier de Séville*, M^{me} Trincavelli fait ressortir la portée de sa voix, dans l'*Éventail*, elle en montre toute la finesse.

M. J. Sors nous chante de l'agréable voix qu'on lui connaît le *Songe d'une nuit d'été*, accompagné au piano par sa fille, M^{lle} J. Sors.

Enfin, pour terminer la première partie, le trio de M^{lles} et M. Gachet qui se font entendre dans la *Sérénade napolitaine*, pour piano, violon et violoncelle. Rien de plus

joli que cette mignonne pianiste accompagnant sa grande sœur et son grand frère d'un air grave et entendu.

Le *Klephte* n'a été qu'un long éclat de rire. La spirituelle pièce de M. A. Dreyfus a été rendue presque parfaitement-par les interprètes. On m'a dit que M. Régina n'aimait pas les compliments, comme je ne tiens pas à me fâcher avec lui, je n'en parlerai pas, car je serais obligé de dire qu'il nous a montré hier un talent de comédien, très rare chez un amateur.

Avec lui : M^{me} Trincavelli, laquelle nous a charmés par sa diction nette, ses jeux de scène dénotent l'artiste habituée aux planches ; M^{lle} Cazau, un peu trop timide encore. M. Vincent n'avait qu'un défaut, celui de ne pas posséder son rôle à fond ; et enfin, M. Janet, le domestique rêvé.

Dans la troisième partie, après la fantaisie sur Hérodiade par l'orchestre, M^{lle} Berthe Gérard, fait une *Petite Révoltée* charmante. *Le Chevalier Jean* est chanté par M^{lle} J. Panchionni, que nous avons le plaisir de voir pour la première fois. Un nouveau début, celui de M. Marcel Bring qui nous dit parfaitement des monologues très spirituels, mais pourquoi ne pas choisir quelque chose de plus nouveau ?

De sa voix charmante et charmeuse, M^{me} Katroszki nous chante *Un Bal d'oiseaux*, et Mignon qui lui valent les applaudissements des auditeurs.

Pour finir, le *Quatuor oranais* (luth, guitare et mandoline) qui nous donne une fantaisie sur *Rigoletto*.

En résumé, succès nouveau pour la Société Musicale.

MORYGE DE BERTHEVILLE.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1905)

Liste de passagers arrivés par la *Manche* le 2 mai 1905 :

Venant de Marseille :

un boy de M. Trincavelli.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 juin 1905)

Le Résident supérieur au Tonkin, officier de la Légion d'honneur,

.....

Arrête :

Article premier. — M. J. Trincavelli, entrepreneur, est déclaré adjudicataire des travaux de construction d'un logement et dépendances pour un vétérinaire à Viétri moyennant un rabais de sept pour cent (7 %) sur les prix du bordereau afférent aux dits travaux.

Art. 2. — Le montant des dépenses autorisées pour ces travaux est fixé comme suit :

Travaux à l'entreprise	8.713 \$ 33
Somme à valoir	1.286 \$ 67
Total	10.900 \$ 00

Art. 3. — Les dépenses résultant de l'exécution des travaux seront imputées sur le budget local du Tonkin, exercice 1905, chapitre XI.

Art. 4.—L'ingénieur en chef de la 1^{re} circonscription du service ordinaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 5 juin 1905.

J. FOURÈS.

(Bulletin administratif du Tonkin, 7 août 1905)

Le Résident supérieur au Tonkin, officier de la Légion d'honneur,

.....

Arrête :

Article premier. — M. Trincavelli, entrepreneur, est déclaré adjudicataire des travaux de construction d'une [écluse à Cô-diên](#), province de Phuc-yên, moyennant un rabais de trois pour cent (3 %) sur les prix du bordereau afférent aux dits travaux.

Art. 2. — Le montant des dépenses autorisées pour ces travaux est fixé comme suit :

Travaux à l'entreprise	21.018 fr. 88
Somme à valoir	2.981 12
Total	24.000 fr. 00

Art. 3. — Les dépenses résultant de l'exécution des travaux seront imputées sur le budget local du Tonkin, chapitre XI, article 3.

Art. 4. — L'ingénieur en chef de la 1^{re} circonscription du service ordinaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 18 juillet 1905.

J. FOURÈS.

Liste des 172 électeurs consulaires français

ANNÉE 1906

(Bulletin administratif du Tonkin, 5 février 1906)

Trincavelli et Cie entrepreneurs. M. Gaussin, représentant Hanoï

MARIAGE

Auguste Monbrun et M^{lle} de Boisguillaume

(La Revue mondaine oranaise, 6 mai 1906)

.....
M^{me} Trincavelli, bien soutenue par MM. Perret, organiste de St-Louis, et Monbrun, violoncelliste, traduisait avec délicatesse le *Santa Maria* de Fauré. Cette artiste y montre les séductions et les ressources de son talent.

(*La Revue mondaine oranaise*, 22 juillet 1906)

Une quadruple Saint-Henri se fêtait dimanche soir, à la coquette villa des Bambous, à Gambetta.

.....
Au retour des habiles artificiers, un triple ban est battu et l'on sable le champagne avec entrain. Tandis que M. S... ne se départ pas un instant de son humour habituel, M^{lle} et M. Tharo jouent artistement un duo de mandoline. Les jolies voix de M^{mes} Trincavelli et Ferradou suscitent les bravos.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} octobre 1906)

Par arrêtés du Résident supérieur p. i. au Tonkin en date du 14 septembre 1906, est autorisé le remboursement :

1° Du cautionnement de sept cents francs (700 fr. 00) versé au Trésor par M. Trincavelli, en garantie de l'exécution de son marché pour la construction d'une écluse à vannes à Co-dien pour prise d'eau au fleuve Rouge ;

2° Du cautionnement de neuf cents francs (900 fr. 00) versé au Trésor par MM. Trincavelli et Gaussin, en garantie de l'exécution de leur marché pour la construction d'une prison provinciale à Phuc-yên ;

Liste des 192 électeurs consulaires français

ANNÉE 1907

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 21 janvier 1907)

182 Trincavelli et Gaussin Entrepreneurs Hanoï

Concert spirituel

(*La Revue mondaine oranaise*, 17 mars 1907)

À côté des nombreux concerts artistiques et mondains dont tous réservent une large obole aux pauvres, il en est un, le concert spirituel de dimanche, qui a été particulièrement favorable aux indigents.

De toutes parts, les fidèles donnaient sans compter, soit leur talent et leur temps, soit leur offrande généreuse. Artistes, orchestre et choristes formaient un magnifique ensemble à ce concert annuel où les Dames de Charité et toutes les âmes pieuses s'étaient données rendez-vous. Pour la première fois à Oran, on entendait à la cathédrale la prière de *Cavalleria Rusticana*. À M^{me} Trincavelli revient une large part des efforts tentés pour arriver au magnifique résultat artistique de dimanche. Autour d'elle se groupait toute une phalange d'artistes et non des moindres : M^{lle} Chapeau, M^{lle} Gardelle, MM. Perret, Sors, Dupont et Canépa qui contribuèrent au succès de cette imposante fête de charité.

Mariage

Alice Mantoz
M. Reliaud
(*La Revue mondaine oranaise*, 5 mai 1907)

.....
À l'église, la partie artistique mérite certes d'être mentionnée par tout l'éclat qu'ont su lui donner M^{me} Trincavelli qui a fait apprécier une fois de plus sa jolie voix, ainsi que plusieurs de nos artistes.

La Gamme
(*La Revue mondaine oranaise*, 12 décembre 1908)

Le concert que cette société offrait dimanche dernier dans la salle de la Loge maçonnique, a été réussi en tous points.

La « Fantaisie de Guillaume Tell », pour piano et violon, par M^{lles} A. et R. Irr, et le « Septième Concerto » de Bériot, par M^{lle} Dupuy et M. E. Canépa, ont été très applaudis. L'*Estudiantina*, dans ses airs espagnols, a mérité aussi des félicitations ainsi que l'orchestre.

M^{lle} Trincavelli a joué avec beaucoup de délicatesse « Au revoir », pour piano. La « Canzonetta » de Mendelssohn, quatuor par MM. E. Lemoisson, J., A. et E. Canépa, a été enlevé avec beaucoup de finesse.

Compliments aux organisateurs.

16^e Concert de la « Gamme ».
(*Le Petit Fanal*, d'Oran, 2 mai 1909)

— C'est dimanche dernier, à 2 h. 1/2, que cette société donnait son 16^e concert de la « Gamme », concert, dans la salle des fêtes de la loge maçonnique, un public élégant et nombreux y assistait.

L'orchestre a joué avec beaucoup de rythme et de nuances : *Sérénade orientale* de Gangloff. M. P. Champeval détailla avec aisance sur son violoncelle « Petite Maman ». M. Berville, le joyeux comique militaire, fit circuler le fou rire et mis la salle en gaieté, avec son désopilant répertoire. MM. Dufaud et Moussaud s'en tirèrent à merveille dans une Symphonie de Danel pour deux violons et piano.

Une mention toute spéciale est réservée à M^{lle} A. Berbel, la très distinguée professeur de piano, qui enleva avec maîtrise et un style achevé, le *Caprice hongrois*, de Ketterer, véritable casse-cou, avec ses passages en octaves qui le caractérise.

Un petit point d'orgue bien trop petit pour les gourmets qui furent se ravitailler au buffet.

L'*Estudiantina* exécuta très brillamment une valse « Vita Zurichse » aux applaudissements frénétiques.

M. G. Champeval, un violoniste qui a fait de très rapides progrès et que nous avons eu le plaisir d'écouter dans une fantaisie de *Robin des Bois* (Weber), accompagné discrètement par M^{lle} Alice Irr.

M. Antona chanta avec une voix bien timbrée « Dans les Roses » et dû reparaître dans un deuxième morceau « Le Cor ».

Moraïma, par M^{lle} Berbel, MM. Ch. Cornet, E. Lemoisson, J. et A. Canépa, fût joué avec ensemble.

Retraite-Marche fut enlevée avec un brio et un entrain, ce qui vaut aux exécutants une cascade d'applaudissements.

M^{lle} Trincavelli joua avec beau coup d'expression un morceau pour piano, « Bonne nuit ».

Une sauterie des plus animées, où n'a cessé de régner la plus vive gaieté a terminé cette matinée, et l'on s'est donné rendez-vous pour le dix-septième concert.

ALGER
Saint-Eugène
Réception mondaine
(*La Revue mondaine oranaise*, 10 avril 1909)

M^{me} Karren, l'auteur des « Rayons d'Eté », celle ravissante féerie enfantine, en- vers, dont le succès fut si grand cet hiver, au théâtre municipal, recevait dimanche dernier, à Saint-Eugène, dans un cadre délicieux de verdure et de fleurs, quelques amis, parmi lesquels nous citerons au hasard : M. et M^{me} Godillot, M. et M^{me} Esclavy, M. et M^{me} Mantoz, M. et M^{me} Quélleville, M. et M^{me} Dupuy ; M^{mes} Colombani, Garoby, Pelauton, Clerc, Maraval, Langlois, Carli, Trincavelli, Billot, Naudin, Musard. Abadie, Feyguine, Chambellan, Seignon, Brisson, O'Kelly. Courlin, Maillot ; M^{lles} Langlois, Dupuy, Aubrun, Lyse Chapeau, Mantoz. Clerc, Lardillier, Seignon, Lauze, Musard, etc. ; MM. le colonel de Clermont-Tonnerre, l'enseigne de vaisseau Valensi, le docteur Jouly, Vaille, Cruck. Lévy, etc.

Dans un pareil milieu, les muses devaient avoir leur large part de la fête. Leur culte fut, en effet, célébré sous plusieurs formes. La poésie lut représentée par les œuvres fort appréciées de M^{mes} Maraval et Garoby, de MM. Eugène Cruck et Esclavy.

Nous avons regretté que M^{me} Karren, soucieuse de ses devoirs de maîtresse de maison, nous ait privé d'entendre quelques-uns de ses jolis poèmes.

MM. Vaille et Quélleville ont fort bien dit, chacun dans son genre, des vers graves ou plaisants.

Les compositions musicales de M^{lle} Dupuy, et celles de M. René Esclavy furent d'autant plus applaudies, qu'en outre de leur propre mérite, elles furent mises en valeur par la superbe voix de M^{lle} Lyse Chapeau, qui déploya toutes les ressources de son talent dans l'interprétation d'importants fragments de Samson et Dalila qu'elle chanta et joua en artiste consommée.

Deux de ses charmantes élèves, M^{lle} Mantoz, avec une voix prenante et un véritable acquis, et M^{lle} Clerc, avec, un organe des plus sympathiques et de sérieuses promesses d'avenir, ont tenu l'auditoire sous le charme.

Madame Trincavelli obtint également un succès mérité. Les amateurs d'art ont été heureux d'entendre M. de Clermont-Tonnerre.

Une conférence humoristique finement détaillée par son spirituel auteur, M^{me} Billot, a beaucoup amusé l'auditoire.

Après la poésie et la musique, ce fut le tour du théâtre.

Comme il s'agissait d'interpréter une des plus jolies petites comédies en vers de Jacques Normand, où un père et une mère se lamentent sur le départ de leur fille mariée depuis la veille, M. et M^{me} Esclavy avaient bien voulu jouer « Sa petite Chambre ». Ils ont rendu cette scène délicate avec un naturel si parfait que l'on avait la sensation d'une conversation improvisée. M^{me} Esclavy, dont la diction et la voix ne laissent place à aucune critique, joua le rôle difficile de la mère avec une émotion contenue et un réalisme réservé qui provoquèrent une insurmontable émotion. Ce fut pour tous deux un grand succès, et pour leurs auditeurs, une véritable révélation.

Les honneurs de la maison, étaient faits par M^{me} Karren et M^{me} Fournier, de la façon la plus gracieuse.

Un buffet, très abondamment pourvu, un milieu intellectuel traversé par un courant de sympathies réciproques, tout concourait à retenir les invités qui ne se séparèrent que fort tard, sous l'impression d'une heureuse journée, hélas trop vite passée.

J. S. L.

Étude de M^e Henri ROBERT,
avoué près le Tribunal civil d'Alger,
y demeurant, 6, rue Joinville.

Interdiction
(*L'Écho d'Alger*, 8 février 1914)

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du tribunal civil d'Alger, le trente janvier 1914, enregistré.

À la requête de madame Jeanne-Marie-Albertine GROSJEAN, épouse de monsieur Pierre-Joseph-Charles TRINCAVELLI, ancien ingénieur, demeurant à Alger, rue de Pierre, numéro un.

Contre :

— Monsieur Pierre-Joseph-Charles TRINCAVELLI, ancien Ingénieur, demeurant à Alger, rue de Pierre, numéro un.

Il appert :

Que le dit sieur a été déclaré interdit.

Pour extrait,
Alger, le 7 février 1914.
Signé : Henri ROBERT.

ORAN
AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Oran*, 11 juillet 1915)

M^{me} V^{ve} Joyet, née Trincavelli, et ses enfants : Henriette, Gaston, sergent-fourrier au ...^e zouaves, actuellement au front ; Georges, Andrée et Maurice ; M^{me} Marie Aimée Trincadelli, religieuse trinitaire ; M^{me} et M. Joseph Trincavelli, d'Alger ; M^{me} et M. Jean Trincavelli et leurs enfants ; M^{lle} Anna, Andrée et Jane ; M. et M^{me} Soulard, née Trincavelli, et leur fils Fernand, au front ; M^{me} V^{ve} Sala et sa fille ; M^{me} et M. Majocchi et leurs enfants, de Lugano (Suisse) :

Les familles Joyet, Dolambi, Reynaud, Gérard et de Puygreffier, d'Oran ; Estrella, Pantin, V^{ve} Serge ; M^{lle} Mousset, d'Alger.

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Marcel JOYET

leur fils, frère, neveu, cousin, petit-cousin et allié, décédé à Oran, dans sa 19^e année, muni des sacrements de l'Église.

Et vous prie de vouloir bien assister à son convoi funèbre qui aura lieu à Oran lundi 12 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 13, place Karguentah.

P. P. L.

ALGER
AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 2 mars 1917)
(*Les Nouvelles (Alger)*, 2 mars 1917)

Madame V^{ve} Joseph Trincavelli, née Grosjean ; madame Herminie Trincavelli, en religion sœur Marie-Aimée, religieuse trinitaire ; monsieur Émile Soulard, greffier de la justice de paix d'Oran, et Madame, née Trincavelli ; monsieur Fernand Soulard, mobilisé ; monsieur et madame Jean Trincavelli ; mesdemoiselles Anna, Andréa et Jane Trincavelli ; madame V^{ve} Joyet, née Trincavelli, d'Oran ; mademoiselle Henriette Joyet ; monsieur Gaston Joyet, sergent-fourrier mobilisé ; Georges, Andrée et Maurice Joyet ; madame V^{ve} Sala, de Lugano (Suisse) ; mademoiselle Fédéla Sala ; monsieur et madame Eupillo Majocchi, née Sala, et leurs enfants, de Lugano ; monsieur Eugène Grosjean ; monsieur L. W. J. Olivier (père), inspecteur des finances en retraite, de Java (Indes Néerlandaises), et sa famille ; monsieur et madame Buisson ; madame V^{ve} Robbe, de Paris ; monsieur et madame Bias, de Paris ; monsieur et madame Victor Robbe, de Paris ; monsieur Edouard Van Raveschot, administrateur des services civils de l'Indo-Chine, en retraite ; mademoiselle Colette Raveschot, de Paris ; monsieur et madame Estrella,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de monsieur

Joseph-Charles TRINCAVELLI,
entrepreneur-propriétaire

leur époux, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin, allié et ami, décédé à Alger, le 1^{er} mars 1917, dans sa soixante-troisième année muni des sacrements de l'Église

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 2 mars, à 10 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, rue Mizon, n° 27, Alger.

L'inhumation aura lieu au cimetière du boulevard Bru.

Office de Pompes funèbres, Privat et Franceschi, mutilés de guerre, 10, place Bugeaud, 10, Alger. Téléphone : 19.79.

La Société helvétique de bienfaisance a la profonde douleur de faire part à ses membres et à la colonie suisse de l'Algérie du décès de monsieur

Joseph-Charles TRINCAVELLI,
sociétaire

Etc.

MESSE ANNIVERSAIRE
(*La Dépêche algérienne*, 28 février 1918)

à la mémoire de Joseph Trincavelli

ALGER
AIN-TAYA
(*L'Écho d'Alger*, 24 décembre 1920)

Pour nos héros. — Dimanche dernier, 19 décembre, dans l'église d'Aïn-Taya, décorée de drapeaux aux couleurs nationales, a été célébré le souvenir des enfants de la paroisse tombés au champ d'honneur.

Avant la messe, et sous la présidence de M. le chanoine Teuillères, secrétaire général de l'archevêché, délégué de Mgr l'Archevêque d'Alger, a eu lieu la bénédiction de la plaque commémorative sur laquelle sont gravés les noms des vingt-huit enfants d'Aïn-Taya. Ce marbre, du plus bel effet, est dû à la générosité et à la piété de M^{me} veuve Joseph Trincavelli.

Toute la population était présente à cette cérémonie, si bien faite pour consoler et fortifier les cœurs attristés.

La musique des « Enfants d'Aïn-Taya » s'est gracieusement offerte et a exécuté divers morceaux de circonstance.

Les demoiselles du chant, toujours si dévouées, sous la direction de M^{lle} X., organiste, se sont fait entendre excellemment dans la *Messe* de Gounod, le *Crucifix* de Fauré et divers autres chants.

La touchante, pieuse et patriotique allocution de M. le chanoine Teuillères a profondément impressionné tous les assistants ; elle a été tout particulièrement une consolation pour les familles éprouvées.

M. le maire et MM. les membres du conseil municipal étaient au grand complet à leurs places réservées.

À la fin de la messe et après le chant « À l'Étendard », a eu lieu l'appel, toujours si émouvant, des morts à la guerre. Après chaque nom, les soldats démobilisés, anciens camarades des tranchées, mutilés et prisonniers de guerre, tous groupés dans le sanctuaire, répondaient, à tour de rôle : « Mort au champ d'honneur ! »

Puis, ce fut la grande prière de l'église pour les défunts : « Le Libera ». Immédiatement après, la musique a clôturé cette belle et inoubliable fête par un pas redoublé, parfaitement exécuté.

À tous, merci !

ALGER
AIN-TAYA

(*La Dépêche algérienne*, 24 mars 1924)

Concert. — Les habitants d'Aïn-Taya sont décidément des privilégiés. Indépendamment des attraits de leur joli village : plage très sûre, jardins riants, eau courante, beaux ombrages, ils ont, de temps à autre, précisément à cause de ces agréments qui y attirent touristes et estiveurs de marque, de véritables aubaines artistiques.

C'est ainsi qu'ils auront le plaisir d'entendre, mardi soir, dans un concert des mieux organisés, Eugénie Buffet, la muse de la chanson française, l'héritière d'Amiati et de Rosa Bordas, c'est-à-dire l'artiste de grand talent et de grand cœur que les Oranais et les Algérois couvraient naguère de fleurs et de bravos.

C'est M^{me} Trincavelli, amie de la célèbre artiste, qui a décidé celle-ci à venir à Aïn-Taya pour le plus vif plaisir des habitants de ce délicieux village et aussi à la satisfaction des pauvres qui, les frais de la soirée une fois prélevés, ne seront pas oubliés.

Georges Charton paraîtra aux côtés de la chanteuse populaire pour partager son succès et un groupe de jeunes filles d'Aïn-Taya qui joueront une fine comédie en un acte : « Un Jour de pluie », en recevront, elles aussi, leur large part.

Nous sommes donc certain que mardi soir, Aïn-Taya verra accourir dans sa salle des fêtes non seulement ses habitants désireux de passer quelques heures délicieuses, mais tous les colons des fermes environnantes.

Un plateau sera placé à l'entrée.

ALGER
AIN-TAYA

(*La Dépêche algérienne*, 1^{er} mai 1924)

Les Coloniaux à Aïn-Taya. — Dimanche, 27 avril courant, a eu lieu, à Aïn-Taya, le banquet anniversaire de l'Amicale des anciens militaires coloniaux. Vers 11 heures, à leur arrivée, la Société musicale Les Enfants d'Aïn-Taya s'était rendue à l'entrée du village pour les recevoir et les accompagner, au son d'un brillant pas redoublé, à la mairie, où les attendaient M^{me} Trincavelli, leur présidente d'honneur, et M. Sintès, maire, avec quelques membres du conseil municipal.

Le maire leur souhaita la bienvenue. Puis on se rendit ensuite au monument aux morts, où une superbe palme fut déposée ; M. Guastavino, président de l'amicale, prononça quelques mots à la mémoire des enfants d'Aïn-Taya morts pour la France. M. Sintès remercia M. Guastavino du geste patriotique de l'Amicale des anciens militaires coloniaux et cette touchante cérémonie prit fin.

Un apéritif d'honneur réunissait les deux sociétés et leurs invités à l'Hotel du Figuier, où le déjeuner fut servi.

De 4 à 6 heures, sauterie dans la salle des fêtes, où les couples tournoyèrent avec beaucoup d'entrain ; puis ce fût la clôture de cette belle journée de fête. Les visiteurs s'en retournèrent vers la capitale, enchantés et avec l'espoir de revenir l'an prochain.

Les travaux d'installation au camp de Tông
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1927)

.....
Antérieurement, à l'occasion de la construction des casernements de Dap-Cau par l'entreprise Trincavelli, la Direction [de l'Artillerie] de Hanoï a dû subir un procès qui dura 25 ans et qui fut très onéreux pour l'État.

Officiers d'académie
(*JORF*, 24 février 1930, p. 2296)

M^{me} Trincavelli, née Grosjean (Jeanne), professeur de musique à Aïn-Taya (Alger).

(20 mai. — 59.621. Sieur Gaussin. — MM. Reclus, rapp. ; Etori, comm. du gouv. ; M^e Beurdeley et Labbé, av.)¹.
(*Recueil des arrêts du Conseil d'État*, 20 mai 1931, p. 544-546)

¹ Voir le précédent arrêt Gaussin du 4 août 1920, p. 809.

Vu LA REQUÊTE présentée pour le sieur Gaussin, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Haïphong (Indo-Chine), agissant tant en son nom personnel que comme liquidateur de la société ayant existé entre lui et le sieur Trincavelli, entrepreneur de travaux publics à Alger..., tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté, en date du 20 déc. 1923, par lequel le conseil du contentieux administratif de l'Indo-Chine a rejeté partiellement le troisième chef d'une réclamation adressée à l'État français par les sieurs Trincavelli et Gaussin pour le règlement des travaux de construction d'une caserne à Dap Gau (Tonkin), dont ils avaient été déclarés adjudicataires ;

Vu la décision du Conseil d'État, en date du 4 août 1920; le cahier des charges de l'entreprise en date du 6 juill. 1906, ensemble les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux de constructions militaires aux colonies en date du 16 oct. 1903 ; les décrets des 5 août et 7 sept. 1881 ;

Sur la fin de non-recevoir soulevée par le ministre des Colonies : — Cons. qu'en admettant que l'avocat-défenseur qui a présenté la déclaration de recours au secrétariat du contentieux fût tenu de justifier d'un mandat spécial du sieur Gaussin, et que cette justification n'ait pas été faite, la circonstance que la requête introduite en suite de ladite déclaration de recours a été présentée par le ministère d'un avocat au Conseil d'État suffit à faire regarder le requérant comme valablement représenté en appel ;

Au fond : — Cons. que si, par l'arrêté attaqué, en date du 20 déc. 1913, le conseil du contentieux administratif a homologué le rapport des seconds experts, nommés par arrêté avant dire droit, en date du 5 avr. 1913, en vue de procéder à l'évaluation de certains éléments de la rémunération demandée par les entrepreneurs, adjudicataires des travaux de construction d'une caserne à Dap Cau, en ce qui concerne les conséquences de la substitution de l'emploi de pierres de taille à celui de moellons bruts, primitivement prévus au projet pour l'édification de la galerie de pourtour du bâtiment dont s'agit, ledit conseil a omis de statuer sur les autres points du litige pendant sous ce chef ; que l'arrêté attaqué doit être annulé en tant qu'il est entaché de l'omission sus-indiquée ;

Cons. que l'affaire est en état et qu'il y a lieu de statuer sur les questions non vidées en première instance en même temps que sur celles au sujet desquelles se sont prononcés les premiers juges ;

Sur les conclusions du recours incident de l'État tendant à faire décider, d'une part, que l'exécution de l'ouvrage dont le projet a été modifié ne saurait être regardée comme travail imprévu ni, par suite, comporter, conformément à l'art. 29 des clauses et conditions générales applicables à l'entreprise, l'allocation de prix nouveaux ; d'autre part, dans le cas où ledit art. 29 serait jugé applicable, que l'ouvrage dont s'agit devrait être rémunéré par assimilation aux ouvrages les plus analogues, en l'espèce la galerie d'une caserne construite à Tong ; — Cons. qu'il a été statué définitivement sur ces différents points tant par l'arrêté du 2 oct. 1911, que par celui du 5 avr. 1913 ; que les conclusions susvisées de l'État, qui n'a introduit aucun recours contre les décisions dont s'agit, ne sont, dès lors, pas recevables ;

En ce qui concerne l'achat des pierres et les frais de transport : — Cons., d'une part, que les entrepreneurs demandent le paiement des pierres par eux achetées, destinées à la construction de l'ouvrage litigieux, et présentent, à cet égard, quatre factures se montant à 6.377 piastres 83 ; qu'il y a lieu de déduire de cette somme, conformément à l'avis des premiers experts et faisant droit aux conclusions du recours incident, le montant d'une facture s'élevant à 1.547 piastres 30, et relative à la rémunération d'un employé préposé à l'achat des pierres, ainsi que les différents frais relatifs à cet achat ;

Cons., d'autre part, que, par l'arrêté susvisé, en date du 5 avr. 1913, le conseil du contentieux, écartant une fin de non-recevoir opposée sur ce point par l'État à la réclamation des entrepreneurs, a mis le prix d'achat et de transport de 356 pierres refusées par l'administration militaire à la charge de l'État ; qu'il a ainsi statué définitivement et que l'État n'est pas recevable à contester par voie de recours incident

le principe de cette allocation ; qu'il y a lieu, conformément aux conclusions des seconds experts, de fixer à 177 piastres 62 et non à 882 piastres 52, comme le demandent les entrepreneurs, le prix des pierres dont s'agit ;

Cons., enfin, qu'il résulte de l'instruction que 15 m³, 923 de pierres ont déjà été payés aux entrepreneurs et que la valeur doit en être déduite, conformément aux conclusions du recours incident, des factures par eux présentées ; qu'il en est de même de 22 m³, 18 de pierres de l'emploi desquelles il n'est pas justifié ; que, tenu compte de tout ce qui précède, il y a lieu de fixer le prix des pierres dont les entrepreneurs doivent être couverts à une somme de 2.976 piastres 77, somme à laquelle doivent être ajoutés les frais de transport desdites pierres à pied-d'œuvre, frais dont il y a lieu, faisant état tant de l'avis des premiers experts que des réductions ci-dessus apportées aux factures présentées par les entrepreneurs, de fixer le montant à 322 piastres 50 ;

En ce qui concerne la maçonnerie : — Sur la main-d'œuvre et le ravalement des angles des piliers : — Cons. que les premiers experts déclarent acceptable la demande des entrepreneurs sur ces deux éléments du travail à rémunérer, se montant respectivement à 431 piastres 25 et 309 piastres ; qu'il y a lieu, contrairement aux prétentions de l'État, d'homologuer l'avis par eux émis à cet égard ;

Sur le mortier n° 2 : — Cons. que l'arrêté attaqué a alloué aux entrepreneurs, pour emploi dudit mortier, une somme de 295 piastres 80 ; qu'il résulte des pièces versées au dossier que les entrepreneurs ne demandaient en première instance que 35 piastres 70 ; qu'il n'y a lieu de leur allouer que ladite somme, dont l'État, dans son recours incident, n'établit pas qu'elle soit exagérée ;

Sur le mortier de ciment : — Cons. que les premiers experts ont été d'avis de fixer à 109 piastres 65 le prix du mortier de ciment ; que les entrepreneurs, qui demandent, pour le mortier dont s'agit, 714 piastres, n'établissent pas le mal-fondé du calcul des hommes de l'art, dont l'avis doit en conséquence être homologué ;

Sur le mortier n° 3 : — Cons. que l'avis des premiers experts, proposant d'allouer sous ce chef 56 piastres 70, n'est pas critiqué par l'État et qu'il y a lieu d'admettre au décompte le chiffre sus-indiqué ;

Cons. que, de tout ce qui précède, il résulte que les entrepreneurs doivent recevoir, pour la maçonnerie, la somme de 942 piastres 30 ;

En ce qui concerne les frais généraux et bénéfiques : — Cons. que les premiers experts ont été d'avis d'allouer, pour frais généraux, 20 % du montant du travail litigieux ; que, tenu compte des circonstances de l'affaire, notamment des frais supplémentaires ayant résulté des conditions dans lesquelles les pierres ont dû être achetées par les entrepreneurs pour répondre à la modification du projet, cette proportion doit être admise ; qu'il en est de même du bénéfice normal de 20 % admis par l'État en première instance et à l'allocation duquel ont conclu les experts ;

Cons. que les divers éléments de rémunération dont le montant est ci-dessus fixé font ressortira un chiffre total de 5.938 piastres 19 la somme due par l'État aux entrepreneurs, mais que si les pièces du dossier, notamment les rapports d'expertise et l'arrêté attaqué, en date du 20 déc. 1913, font apparaître comme calculées en piastres les allocations dont les entrepreneurs doivent bénéficier, il résulte du devis, estimatif de l'entreprise que les prix du marché sont libellés en francs, et qu'aux termes de l'art. 16, § 1^{er}, du cahier des charges approuvé par le gouverneur général de l'Indochine le 6 juill. 1906, « tous les mandats de paiement ou pièces de remboursement seront établis en francs » ; que, tenu compte de ce qui vient d'être dit et du cours de la piastre lors de l'exécution du contrat, ainsi que des sommes s'élevant respectivement à 7.317 fr. 93 et 2.726 fr. 80, dont il n'est pas contesté qu'elles ont déjà été payées par l'État, c'est la somme de 6.285 fr. 29, dont ce dernier doit être déclaré débiteur envers les entrepreneurs avec intérêts à compter du 28 juin 1909, date de la requête introductive d'instance ;

Sur les dépens : — Cons. qu'il résulte, tant de ce qui précède que des arrêtés du conseil du contentieux administratif, en date des 2 oct. 1911, 5 avril et 20 déc. 1913, ainsi que de la décision susvisée du Conseil d'État, en date du 4 août 1920, que les entrepreneurs ont obtenu en justice, au titre du décompte total de l'entreprise, une somme de 49.948 fr. Si, alors que l'État ne leur offrait, ainsi qu'il résulte de ses observations sur le pourvoi, qu'une somme de 20.000 francs ; que, dans ces circonstances, il y a lieu de décider que les dépens de 1^{re} instance, y compris les frais de deux expertises, seront supportés par l'État, et, par suite, de maintenir sur ce-point, contrairement aux conclusions du recours incident, l'arrêté attaqué du conseil, du contentieux administratif ;...

(Arrêté annulé en tant que, par cet arrêté, ledit conseil n'a pas statué sur tous les éléments du litige ; somme due par l'État au sieur Gaussin, tant en son nom personnel qu'es qualités, fixée à 6.285 fr. 29, ladite somme devant porter intérêts au taux légal de l'Indochine à compter du 28 juin 1909; intérêts capitalisé aux dates des 23 av. 1915, 28 juin 1918, 16 janv. 1923 et 25 mars 1929 ; arrêté, dans celles de ses parties non visées à l'art. 1^{er} ci-dessus, réformé en ce qu'il a de contraire ; dépens exposés devant le Conseil d'État supportés par l'État, à l'exception de ceux du recours incident qui sont mis à la charge du sieur Gaussin).

TRIBUNAUX

Criées à la barre du tribunal civil d'Alger

VENTES DU 8 AVRIL 1932

(*La Dépêche algérienne*, 14 avril 1932)

.....
2^e VENTE. — Saisie immobilière Trincavelli c. Bricault (M^e Pitavy).

Une propriété située sur le territoire de la commune de la Bouzaréa, au lieu-dit « Bosccusi », de 4 hectares 50 ares environ sur la route de Bouzaréa à la forêt de Baïnem.

Mise à prix, 30.000fr ; adjugée 40.500 fr. à M^e Pitavy pour M^{me} veuve Trincavelli Joseph, propriétaire, demeurant à Aïn-Taya.

ALGER

AIN-TAYA

(*L'Écho d'Alger*, 27 décembre 1934)

NÉCROLOGIE. — Le 20 courant, nous apprenions le décès, après une très courte maladie, d'une de nos plus estimées concitoyennes et amies, M^{me} V^{ve} Trincavelli, née Grosjean. La défunte, qui avait habité longtemps l'Indochine, était installée depuis de nombreuses années à Aïn-Taya.

Ses services comme infirmière pendant la Grande Guerre lui avaient valu la médaille d'or de la Croix rouge française. Titulaire des palmes académiques. M^{me} Trincavelli était une des rares femmes décorées du Dragon de l'Annam.

Toute la population d'Aïn-Taya est consternée par la disparition de cette digne femme dont les obsèques ont été célébrées à Alger dans l'intimité.

ALGER
AIN-TAYA
(*La Dépêche algérienne*, 29 décembre 1934)

NÉCROLOGIE. — Notre village a été durement éprouvé ces derniers jours de l'année 1934. En effet, nous avons eu à déplorer en 15 jours 5 ou 6 décès. Souhaitons que la série noire soit terminée et que l'année 1935 soit plus clémente.

Vendredi 21 décembre, à 15 heures, ont eu lieu les obsèques de M^{me} veuve Joseph Trincavelli, née [Jeanne Grosjean](#), décédée à l'âge de 77 ans.

M^{me} Trincavelli jouissait à Aïn-Taya de l'estime générale. Femme de bien, elle était très dévouée. Elle faisait partie des femmes de charité de notre centre. On la voyait très souvent au chevet des malades.

Pendant la guerre, elle fit partie de la Croix-Rouge comme infirmière.

M^{me} Trincavelli était décorée des palmes académiques et de l'ordre des Dragons de l'Annam, car elle avait pendant plusieurs années résidé au Tonkin.

La cérémonie religieuse eut lieu à Aïn-Taya et l'inhumation au cimetière du boulevard Bru, à Alger, dans le caveau de la famille.

Nous présentons aux familles Trincavelli, Grosjean et alliées nos bien sincères condoléances.
